



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 22 septembre 2025

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 12 septembre 2025

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 55

Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur François DESEILLE
Madame Christine MARTIN
Madame Sladana ZIVKOVIC
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Claire TOMASELLI
Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Nuray AKPINAR-
ISTIQUAM
Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Dominique MARTIN-
GENDRE
Madame Nadjoua BELHADEF
Monsieur Marien LOVICH
Madame Kildine BATAILLE
Madame Delphine BLAYA
Monsieur Christophe AVENA
Madame Lydie PFANDER-MENY
Monsieur Joël MEKHANTAR
Monsieur Denis HAMEAU
Monsieur Jean-Philippe MOREL

Madame Marie-Odile CHOLLET
Monsieur Jean-Paul DURAND
Monsieur Jean-Patrick MASSON
Monsieur Georges MEZUI
Monsieur Massar N'DIAYE
Monsieur Vincent TESTORI
Madame Stéphanie VACHEROT
Monsieur Jean-François
COURGEY
Monsieur Bassir AMIRI
Madame Mélanie BALSON
Madame Catherine DU TERTRE
Madame Nora EL MESDADI
Monsieur David HAEGY
Madame Danielle JUBAN
Madame Marie-Hélène
JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Laurence GERBET
Monsieur Emmanuel BICHOT

Madame Céline RENAUD
Madame Caroline
JACQUEMARD
Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Laurent
BOURGUIGNAT
Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Stéphanie MODDE
Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Henri-Bénigne DE
VREGILLE
Madame Elizabeth REVEL
Monsieur Philippe THIRION
Madame Valérie TEISSEIRE
Monsieur Frédéric FAVERJON
Monsieur Pierre PRIBETICH

Membres absents :

Monsieur Christophe BERTHIER pouvoir à Monsieur Christophe
AVENA
Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Monsieur Antoine
HOAREAU
Monsieur Bruno DAVID pouvoir à Madame Céline RENAUD
Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie
KOENDERS

OBJET : ESPACE PUBLIC

Restaurant universitaire sur le campus de Dijon – Convention d'usage et de gestion du parking

Avec une hausse régulière des effectifs étudiants (plus de 40 000 étudiants à l'horizon 2030) et une saturation des équipements de restauration existants notamment sur le campus universitaire, le développement d'une nouvelle offre de restauration a été identifié comme un enjeu prioritaire.

Eu égard à ce constat et à la suite de plusieurs études conduites depuis 2022, l'ensemble des parties prenantes (CROUS Bourgogne-Franche-Comté, CNOUS, Dijon métropole, Université Bourgogne Europe, Région Bourgogne-Franche-Comté, Rectorat de la région académique Bourgogne-Franche-Comté) ont acté la nécessité de construire un nouveau restaurant sur le campus de Dijon, avec l'objectif d'une livraison du bâtiment en septembre 2028.

Le site identifié pour accueillir ce nouvel équipement est situé sur l'Esplanade Erasme entre la Maison des Examens et le campus métropolitain accueillant les écoles d'ingénieurs ESTP et ESEO. Ce tènement qui appartient à la Société Publique Locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » (SPLAAD), dans le cadre de la concession d'aménagement « campus métropolitain » sera cédé à Dijon métropole conformément à la décision du bureau métropolitain du 19 juin 2025.

Sur le volet opérationnel, la maîtrise d'ouvrage de l'équipement sera confiée par l'État à Dijon métropole qui en délèguera la réalisation à la SPLAAD. L'équipement sera remis in fine à l'Etat et sa gestion sera assurée par le CROUS BFC.

Sur le volet programmatique, le futur restaurant d'une surface utile d'environ 1 140 m² se décomposera comme suit :

- au rez-de-chaussée, un espace de production, un espace de vente à emporter et des zones de stockage ;
- au niveau R+1, une salle de restauration avec 250 places assises, un self et l'espace de plonge.

La capacité de production du restaurant permettra de fournir 1 000 repas sur place.

Pour assurer les flux de livraison et de gestion des déchets du futur restaurant, le parking existant affecté aujourd'hui à l'Université Bourgogne Europe et compris entre le boulevard Jeanne d'Arc et la Maison des Examens sera réaménagé. Les travaux nécessaires pour permettre ces nouveaux usages viseront notamment à créer un nouvel accès dédié depuis le boulevard Jeanne d'Arc, la suppression de quelques places de stationnement et la construction d'un local déchets.

Les camions de livraisons et bennes à ordures ménagères circuleront sur des terrains appartenant à :

- Ville de Dijon : parcelles cadastrées 231 BX 7 et 231 BX 6
- Dijon métropole : parcelle cadastrée 231 BX 5
- Etat : parcelles cadastrées 231 BX 214 et 231 BX 215

Pour ce faire, une convention d'usage et de gestion des terrains du parking doit être signée entre les partenaires ; elle sera conclue à titre gratuit pour une durée indéterminée et sans transfert de propriété. Le projet de cette convention figure en annexe de la présente délibération.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** le projet de convention, ci-annexé, autorisant l'accès, la circulation des livraisons et des bennes à ordures ménagères sur le foncier Ville de Dijon et la construction d'un local de stockage des déchets ;
- **d'autoriser** Madame la Maire, à signer la convention susvisée et à y apporter toute modification de détail ne remettant pas en cause son économie générale.

SCRUTIN POUR : 59
 CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 4 PROCURATION(S)